

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 AVRIL 2015 A 18H30

Étaient présents :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, MONGE Armand, DUVILLARD Fabienne, PIZZA Muriel, SOLSONA Marie-José, DAUMIN Patrick, GROSJEAN Florence, BONNET Ludovic, PIEL Martine, CHARRAS André, GAMBUS Mercédès,
- Absents : HENNET Geneviève qui a donné procuration à GAMBUS Mercédès  
VANHAUWAERT Michel qui a donné procuration à DAUMIN Patrick  
ROCCHI Jean-Pierre (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Madame Muriel PIZZA

### **Points 1 et 2 : COMPTES DE GESTION 2014 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 COMMUNE/AEP/CCAS**

Madame le 1<sup>er</sup> Adjoint informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable de la commune, de l'AEP et du CCAS au 31/12/2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adopter les comptes de gestion 2014 établis par le percepteur
- d'approuver les comptes administratifs 2014 lesquels peuvent se résumer ainsi :
- d'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante :

#### **COMMUNE**

##### **INVESTISSEMENT**

- Résultat de l'année 2014	+ 298 974,40€
- Résultat reporté de l'année 2013	- 186 623,59€
- Résultat cumulé à reporter en 2014	+ 112 350,81€
- Restes à réaliser recettes	+ 38 708,00€
- Restes à réaliser dépenses	- 173 780,00€
- Résultats tenant compte des RAR	- <b>22 721,19€</b>

##### **FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'année 2014	+ 166 006,63€
- Résultat reporté de l'année 2013	+ 150 145,46€
- Résultat cumulé fin 2014	+ <b>316 152,09€</b>

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- à concurrence de **22 721,19€** à l'investissement au compte 1068
- à concurrence de **293 430,90€** au report de fonctionnement au compte 002

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **AEP**

##### **INVESTISSEMENT**

- Résultat de l'année 2014	- 382 120,27 €
- Résultat reporté de l'année 2013	+ 399 150,31€
- Résultat cumulé à reporter en 2014	+ 17 030,04€
- Restes à réaliser recettes	+ 373 991,00€
- Restes à réaliser dépenses	- 390 970,00€
- Résultats tenant compte des RAR 2014	+ <b>51,04€</b>

## **FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'année 2014	- 2 967,14€
- Résultat reporté de l'année 2013	+ 28 844,89 €
- Résultat cumulé fin 2014	+ <b>25 877,75 €</b>

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- à concurrence de **25 877,75€** au report de fonctionnement au compte 002

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour:13

Contre :0

**Abstention :0**

## **CCAS**

### **FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'année 2014	+ 2 022€
- Résultat reporté de l'année 2013	+ 2 815,48
- Résultat cumulé fin 2014	+ <b>4 837,48€</b>

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement

- à concurrence de 0 € à l'investissement
- à concurrence de **4 837.48 €** au report de fonctionnement

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour:13

Contre :0

**Abstention :0**

*Madame Mercédès GAMBUS indique au conseil qu'il serait plus judicieux de procéder au vote des 3 taxes locales avant l'adoption du budget primitif puisque le produit de ces taxes est inscrit sur celui-ci. Elle demande la modification de l'ordre du jour. Le conseil accepte.*

*Le point n°4 concernant le vote de ces taxes devient le point n°3.*

### **Point n°3: VOTE DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au changement d'intercommunalité depuis le 01/01/2014, la fiscalité de la commune est modifiée par une répartition des taxes locales directes entre la commune et la Communauté de Communes du Pays Ventoux (COPAVO), il précise que sur 2014 les taux étaient les suivants et propose de les reconduire sur 2015 comme suit:

- TH : 7,80%
- TFB : 10,90
- TFNB : 38,79%

Il précise que les recettes 2015 provenant de ces taxes seront plus importantes que sur 2014 par rapport aux bases fiscales (valeurs locatives cadastrales calculées par l'administration fiscale) qui sont supérieures à 2014. Augmentation d'environ 3,27 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire sur 2015 les taux de 2014 mentionnés ci-dessus.

### **Point n°4: BUDGETS 2015 (Commune/AEP/CCAS)**

Avant de détailler les 3 budgets, Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'élaboration et l'articulation de ceux-ci et indique que ces documents portent sur les prévisions financières de la commune, du réseau d'eau et de l'assainissement ainsi que du CCAS (centre communal d'actions sociales) pour l'année en cours soit 2015.

Il informe le conseil que 2015 ne permettra pas de prévoir de gros projets par rapport à la charge financière importante du coût de la nouvelle station d'épuration et de la maison médicale toujours en cours.

Il propose que soient réalisés cette année les investissements suivants: rénovation de la salle des jeunes et du bureau de la mairie, l'achat du terrain pour la création du parking de stationnement au Toulourenc, la réfection du chemin de la Roche, l'acquisition de la balayeuse de voirie.

Suite à cette discussion, Monsieur le Maire procède à la présentation du détail des comptes prévisionnels des 3 budgets qui font apparaître les balances suivantes et informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu de procéder à leur vote.

#### **BUDGET PRIMITIF 2015 de la Commune**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 présenté par Monsieur le Maire par :14 voix Pour 0 Contre et 0 Abstention, lequel peut se résumer ainsi :

– <b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
– <u>Dépenses</u>	372 284,30€
– <u>Recettes</u>	372 284,30€
– <b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
– <u>Dépenses</u>	1 378 442,30€
– Recettes	1 378 442,30€

#### **BUDGET PRIMITIF 2015 de l'AEP**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 présenté par Monsieur le Maire par 14voix Pour 0 Contre et 0 Abstention , lequel peut se résumer ainsi :

##### **INVESTISSEMENT**

– <u>Dépenses</u>	814 416,18€
– <u>Recettes</u>	814 416,18€

##### **FONCTIONNEMENT**

– <u>Dépenses</u>	363 465,14€
– Recettes	363 465,14€

#### **BUDGET PRIMITIF 2015 du CCAS**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 présenté par Monsieur le Maire par 14 voix Pour 0 Contre et 0 Abstention, lequel peut se résumer ainsi :

##### **FONCTIONNEMENT**

– <u>Dépenses</u>	9 537,48€
– Recettes	9 537,48€

#### ***Questions connexes par rapport à ce point***

*Sur l'achat du terrain au Toulourenc :*

*Madame Gambus demande à Monsieur le Maire où en est la question archéologique sur cette parcelle ?*

*Monsieur le Maire lui répond que des recherches seront menées au moment de l'aménagement du parking.*

#### **Point N°5 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire indique au conseil municipal que l'enveloppe globale dédiée aux associations ayant été votée au budget, il y aurait lieu de fixer les subventions suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer les sommes suivantes à:

– SPA VAUCLUSIENNE	715,06€
– ECOLE POUR MOLLANS	2 000,00 €
– LIRE A MOLLANS	5 321,00 €
– PREVENTION ROUTIERE	65,00 €

Il précise que les subventions des autres associations seront votées dans l'année au vu des décomptes moraux et financiers de chacune. Un courrier leur a été envoyé dans ce sens.

Monsieur Armand Monge informe que le Foot demande que la commune désherbe et passe de l'engrais sur le terrain de foot. Le conseil pense que celui-ci pourrait lui-même effectuer ces travaux, le stade étant utilisé le plus souvent par cette association sportive.

Demande à revoir.

## **Point n°6 : BAUX MAISON MEDICALE ET MAIRIE**

### **Baux Maison Médicale**

Le Maire indique au conseil municipal que suite au départ du docteur DE VOGELAER Luc qui a pris sa retraite et à son remplacement par le docteur AVEZ Lionel qui lui succède au 01/04/2015, il y a lieu de rembourser la caution au Docteur DEVOGELAER pour un montant de 300 €.

Par ailleurs, suite à l'installation du nouveau médecin, une modification d'utilisation des salles d'attente est intervenue. La salle d'attente partagée entre le médecin et la psychologue sera désormais à l'usage unique du médecin généraliste.

Le loyer du docteur AVEZ s'en trouve modifié comme suit : nouveau loyer 350,00 € à compter du 01/04/2015.

Un avenant sera fait au bail de chaque praticien concerné par l'utilisation de la salle d'attente partagée.

Le montant des nouveaux loyers :

Cabinet infirmiers : 198 € au lieu de 210 €

M. Desmedt Kiné Ostéopathe : 198 € au lieu de 210 €

Mme Vessaud, kiné: 368 € au lieu de 380 €

Mme Gonnet, psychologue 278 € au lieu de 290 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve toutes ces modifications et autorise le Maire à signer les documents afférents à ces dossiers.

### **Baux Mairie**

Le Maire indique au conseil qu'il y a plusieurs logements qui vont se libérer et qu'il y a lieu de rendre les cautions à ceux qui partent et à fixer les tarifs des logements vacants (appartement communal rue Gachieux, et logements communaux école et mairie).

Il informe qu'une demande de location pour l'appartement de la rue Gachieux a été reçue en Mairie. Le bail prend effet au 1<sup>er</sup> mai 2015 pour un loyer de 400 €.

Pour le logement situé à l'école, le nouveau loyer est fixé à 300€ et pour celui de la mairie à 400€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve toutes ces modifications et autorise le Maire à signer les documents afférents à ces dossiers.

### **Point n°7 : DPU**

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Vente CAMADALL-SPRAUL

La commune ne souhaite pas préempter.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Station de pompage Pré Barbier**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de remplacer la pompe de la station de Pré Barbier ainsi que sa tuyauterie. Il a reçu 2 devis. Le plus offrant est celui de l'entreprise Michelier pour un montant global de 15 092,78€ TTC.

Fin de séance 21H00